

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA MAPA EMMANUEL BONO

Mars 2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Garantir la qualification nécessaire au poste de direction en engageant la directrice actuelle dans un cursus de formation ou en procédant au recrutement d'un directeur/trice qualifié(e) afin de se mettre en conformité avec les articles D312-176-6 et D312-176-7 du CASF.	6 mois	Document attestant d'un cursus de formation ou copie du diplôme du directeur/trice
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_03 et 04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF) et mettre en place le CVS dans le respect de la réglementation (article L311-6 du CASF).	6 mois	Décision instituant le CVS Comptes rendus des réunions du CVS
Ecart_05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_05</b>	Mettre en place, une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation (article L133-6 du CASF)	3 mois	Dispositif mis en place, mise à jour de la liste des pièces demandées à l'embauche
Ecart_07	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_06</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier (y compris les infirmiers libéraux), contrat de l'IDEC à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2024.
Ecart_08	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_07</b>	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit

Ecart_09 et Remarques 11, 12, 13, et 14	3 - Gestion des risques	Prescription_08	<p>Dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS, mettre en place un dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixant une organisation permettant d'informer les autorités administratives compétentes de tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées, dans le respect de la réglementation (articles L331-8-1, et R311- 8 et 9 du CASF) ;</li> <li>- Cr éant un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel ;</li> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel ;</li> <li>- Elaborant un plan de formation continue du personnel de l'établissement comprenant des formations à la prévention de la maltraitance ;</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement.</li> </ul>	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de signalement des évènements indésirables graves aux autorités administratives,</li> <li>- Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</li> <li>- Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles</li> <li>- Plan de formation comprenant des formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance,</li> <li>- Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles.</li> </ul>
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice directeur		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarques_04 et 05	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci et lui proposer un parcours de formation d'encadrement.		

Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b>	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.		
Remarque_09	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_08</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_10	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_09</b>	Elaborer un plan de continuité d'activité		

560011769\_CCAS DE VAL D'OUST